

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Betty DESSINE, maire, qui après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions :

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Sandrine DELUBAC-LOPPI.

Mme le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du mardi 3 mars 2026, adressé à chaque conseiller municipal.

Le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Annie GAUVREAU a pris la présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal et a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que le quorum est atteint.

Madame Annie Gauvreau, présidente de séance, a demandé quels conseillers souhaitaient être assesseurs.

Se sont proposés :

- M. Serge CHEVALIER

- Mme Brigitte BELZUNCE-CALISSANO

Ces derniers ont été désignés en qualité d'assesseurs.

Madame Annie GAUVREAU, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code à bulletin secret.

Affaires générales

- **Délibération n°2026-011- Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins par les assesseurs.

À l'issue du dépouillement, Madame Betty Dessine a obtenu 15 voix.

Mme Betty DESSINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installée.

Mme Betty DESSINE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Madame Betty DESSINE, maire nouvellement élue, a exprimé ses remerciements aux anciens élus pour leur engagement durant les six dernières années.

Elle a salué l'implication des nouveaux élus pour le mandat à venir et a également remercié

- **Délibération n°2026-012-Fixation du nombre des adjoints au Maire**

Madame le maire rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum 4 adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De fixer à 3 le nombre des adjoints de la ville de Chamboulive

- **Délibération n°2026-013-Élection des adjoints**

Vu la délibération n° 2026-012 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste candidate :

- Monsieur Philippe MULDER
- Madame Annie GAUVREAU
- Monsieur Olivier MARTINIE

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Sont élus adjoints au Maire :

- Monsieur Philippe MULDER, 1^{er} adjoint
- Madame Annie GAUVREAU, 2^{ème} adjoint
- Monsieur Olivier MARTINIE, 3^{ème} adjoint

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Madame le maire procède ensuite à la lecture de la charte de l' élu local

Affaires diverses

1. Madame le maire informe que le prochain conseil municipal portera sur les indemnités de fonction des élus, la désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs ainsi que l'examen du budget communal.

Elle invite par ailleurs les personnes présentes dans le public à y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Mme. La secrétaire de séance,
Sandrine DELUBAC-LOPPI



Madame le Maire,
Betty DESSINE



